

#2024

Janvier • décembre



Syndicat mixte
du Pôle Aquatique
Abers-Lesneven

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SYNDICAT MIXTE PÔLE AQUATIQUE ABERS-LESNEVEN – SPAAL



Bien **plus** qu'une piscine



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù



SOMMAIRE

| INTRODUCTION

Les compétences	3
Le comité syndical.....	3
> Composition.....	3
> Interventions.....	3
Le bureau syndical.....	3
> Composition.....	3
> Intervention.....	3

| LE FONCTIONNEMENT

La convention de partenariat.....	5
Répartition de la participation.....	5
Calendrier des appels de fonds et des versements.....	5
Le planning des réunions	5

| LE BUDGET

Compte administratif.....	6
Compte de gestion.....	6
> Détail des dépenses de fonctionnement.....	6
> Détail des recettes de fonctionnement.....	6

| LA FRÉQUENTATION

> Bilan de l'année 2024.....	7
> Fréquentation par classe.....	8
> Crise sanitaire.....	8

| L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE

Les procédures de marché public.....	9
--------------------------------------	---

| INTRODUCTION

Le Syndicat mixte du Pôle Aquatique Abers-Lesneven (SPAAL) a été créé par arrêté préfectoral du 25 juillet 2013.

Les compétences

En charge de la construction et de la gestion du pôle aquatique implanté sur la zone de l'Hippodrome à Lesneven.

Organisation du planning scolaire et des transports des élèves en mutualisant les coûts pour une égalité de traitement des adhérents.

Le comité syndical

> Composition

9 délégués de chacune des deux communautés de communes, soit 18 délégués permanents :

> 1 Présidente : BALCON Claudie

> 1 Vice-président : TREGUER Jean-François

> 16 Membres titulaires : BELE Christophe, CASTEL Odette, FAVE Danielle, GOULAOUIC Pascal, HAVET Nadège, LAGADEC Marylène, LE FLOCH Marcel, LE POLLES Philippe, LINCOLN Andrew, LOAEC Monique, MERCELLE Denise, CHAPALAIN Claire, QUINQUIS Yves, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Sandra, TALARMAIN Roger

> 8 membres suppléants : ABGRALL Sandrine, BEGOC André, DUPONT Béatrice, GUIZIOU Pierre, LAVIGNE Sandrine, CLAVIER Martial, LE ROUX Emmanuelle, MAZE David

> Interventions

Règle par ses délibérations les questions relevant de la compétence du SPAAL.

Délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement du syndicat. Il vote le budget, décide des études à mener, examine et approuve les comptes.

Le bureau syndical

> Composition

6 délégués issus à nombre égal de chacune des deux communautés de communes.

BALCON Claudie : Présidente

TREGUER Jean-François : Vice-président

GOULAOUIC Pascal : Membre titulaire

BELE Christophe : Membre titulaire

LINCOLN Andrew : Membre titulaire

LOAEC Monique : Membre titulaire

> Intervention

Instruit et prépare les différents dossiers à soumettre à délibération du comité.



| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Bourg-Blanc
Coat Méal
Kersaint-Plabennec
Landéda
Lannilis
Le Drennec
Loc-Brévalaire
Plabennec
Plouguerneau
Plouguin
Plouvien
Saint-Pabu
Tréglonou

| COMMUNAUTÉ LESNEVEN CÔTE DES LÉGENDES

Goulven
Guissény
Kerlouan
Kernilis
Kernouës
Lanarvily
Le Folgoët
Lesneven
Ploudaniel
Plouider
Plounéour-Brignogan-Plages
Saint-Frégant
Saint-Méen
Trégarantec

| LE FONCTIONNEMENT

La convention de partenariat

Une convention de partenariat entre les membres du SPAAL (la Communauté Lesneven Côte des Légendes et la Communauté de Communes du Pays des Abers) a été signée le 24 février 2014.

Répartition de la participation

Il a été convenu une répartition de la participation entre chaque membre du SPAAL.

Les critères retenus sont les suivants :

- 50 % répartis à parts égales entre les deux membres
- 25 % répartis proportionnellement suivant le nombre d'élèves de chaque communauté ayant fréquenté le pôle aquatique
- 25 % répartis proportionnellement suivant les populations municipales légales

• MONTANT ANNUEL DES PARTICIPATIONS VERSÉES

Communauté de communes du Pays des Abers : 608 129 €

Communauté Lesneven Côte des Légendes : 520 300 €

Soit un total de 1 128 429 €

Calendrier des appels de fonds et des versements

Les appels de fonds sont émis par le SPAAL chaque début de trimestre.

Une régularisation de l'exercice intervient l'année suivante.

Le planning des réunions

En 2024, le bureau et le comité syndical se sont réunis aux dates suivantes :

BUREAU SYNDICAL	COMITÉ SYNDICAL
13 février 2024	
8 juillet 2024	
12 décembre 2024	

| LE BUDGET

Compte administratif

Montant des dépenses de fonctionnement : 1 965 707,96 €

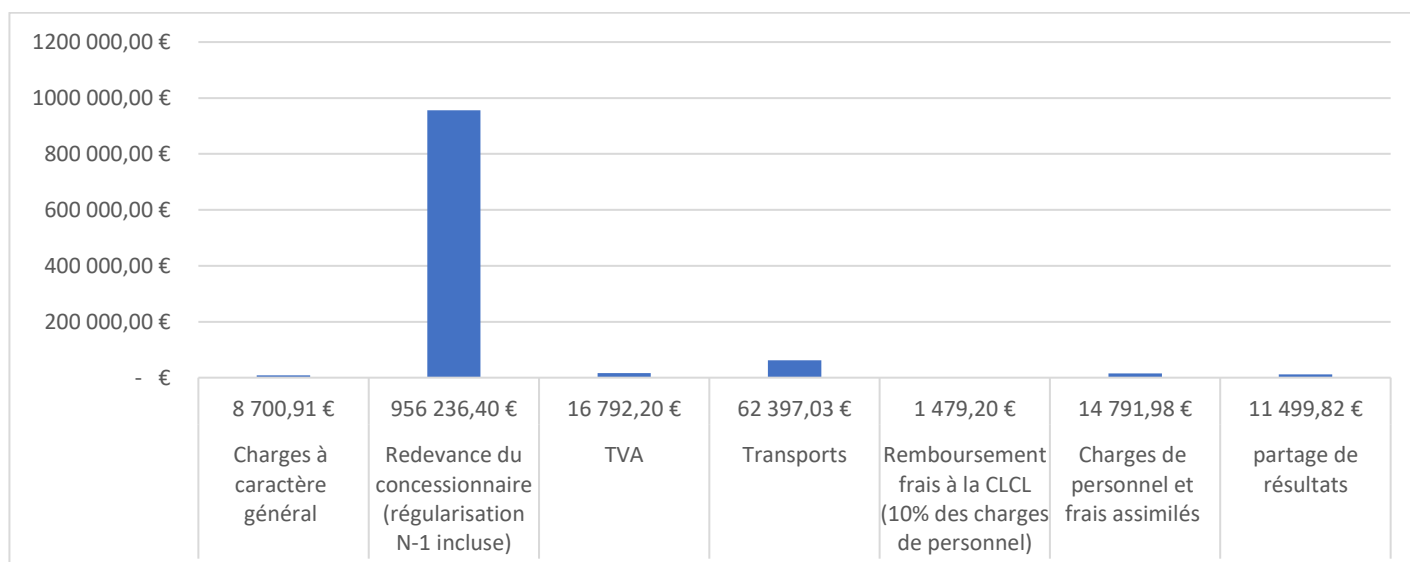
Montant des recettes de fonctionnement : 2 050 914,33 €

Résultat 2024 : Excédent de 85 206,37 €

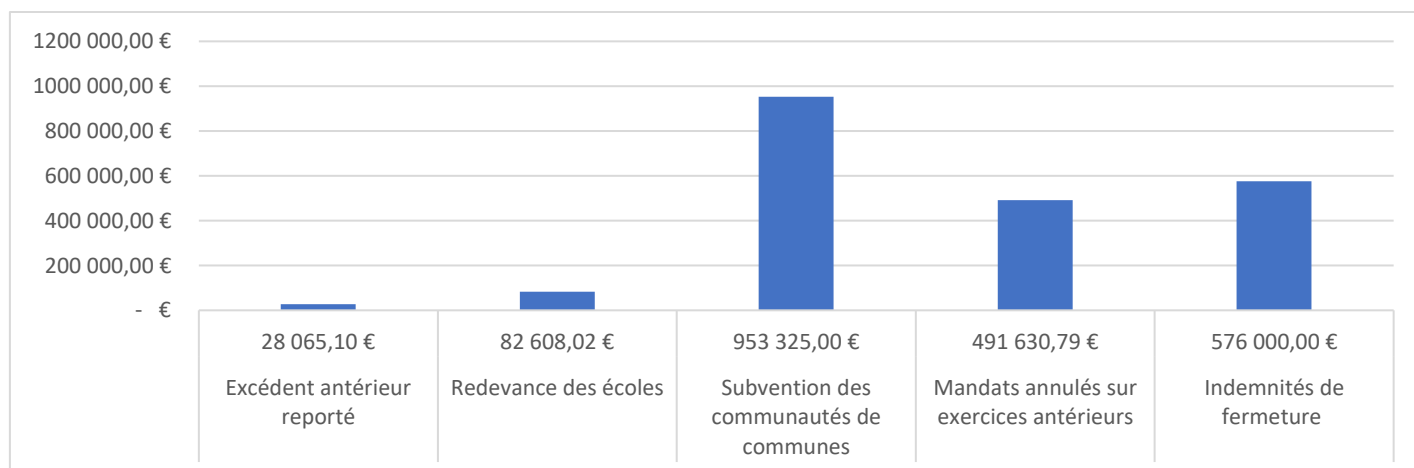
Compte de gestion

Le compte de gestion est strictement conforme au compte administratif.

> Détail des dépenses de fonctionnement



> Détail des recettes de fonctionnement



| LA FRÉQUENTATION

> Bilan de l'année 2024 :

Nombre d'entrées	Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA)	Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL)
Établissements scolaires	15 532	19 753
Associations du territoire syndical	427	1 002
Total territoire SPAAL	15 959	20 755

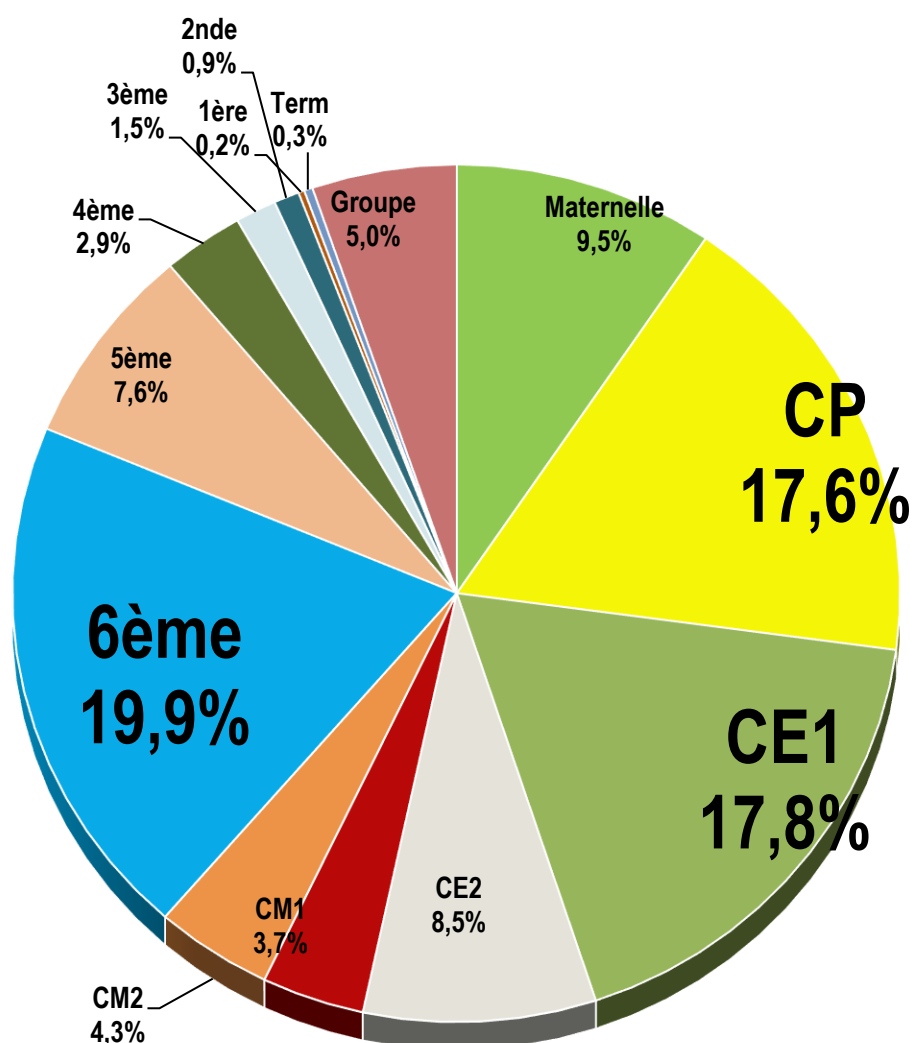
> Établissements scolaires situés sur le territoire de la CCPA et se rendant à la piscine de Saint-Renan = **1 480 entrées**

> Établissements scolaires (Tréfléz), structures d'accueil (Dirinon ; La Roche Maurice) et autres structures hors territoire syndical = **792 entrées**

Nombre de séances réalisées	1 267
Nombre d'élèves total sur les séances	37 014
Montant redevance des séances	134 946.82 €
Coût des transports (inclus vers la piscine de Saint-Renan)	94 694.94 €
Nombre de conventions signées avec les établissements	58

> Fréquentation par classe :

ANNEE 2024
Répartition des réservations par classe
(en fonction du nombre d'élèves cumulés, vers Abers-
Lesneven et Saint-Renan)



Il est constaté que les 6ème, CE1 et CP sont les niveaux les plus représentés conformément à l'obligation qui leur est faite dans le cadre de l'enseignement primaire et secondaire pour la natation.

| L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE

Les procédures de marché public

Le marché de transports, renouvelé au 01/01/23, est valable jusqu'au 31 décembre 2025 (prix révisables chaque année). Le titulaire est le groupement Cars Bihan / les cars de l'Elorn / CAT-TRANS-DEV / Cars des Abers.

SYNDICAT MIXTE DU PÔLE AQUATIQUE ABERS-LESNEVEN (SPAAL)

12, boulevard des Frères Lumière – CS 40075
29260 Lesneven

Contact gestionnaire SPAAL :

02 98 21 23 84 - ag@clcl.bzh
www.clcl.bzh / www.facebook.com/clcl.bzh